Contes et Nouvelles

L'ABIME

... « Ce n'est pas vrai que je sois fou, monsieur. Je suis gai, tout simplement... Et vous voulez savoir pourquoi, je parie ?... Vous pouvez approcher... N'ayez pas peur du gardien, il n'est pas méchant... Il est quelquefois méchant avec les autres, les vrais fous, mais pas avec moi... Parce que moi je suis sage et que je suis joyeux... Venez ici, je vais vous raconter mon histoire... Ah ! c'est une joyeuse histoire, une vraiment joyeuse histoire...

« Pourquoi ils se sont jetés sur moi, une nuit, ça, je ne me le rappelle plus... Il me semble que c'était en Italie, près d'une petite ville... Ils se sont jetés sur moi comme je passais tout seul dans un chemin désert... Il y avait au-dessus du chemin des grands pins noirs qui faisaient la nuit encore plus sombre... Je ne les ai pas vus quand ils se sont jetés sur moi... Ils m'ont attaché les pieds et les mains, et j'avais sur la tête une grosse étoffe de laine qui m'étouffait. Ils ont fouillé mes poches... Et puis, ils ont commencé de me porter comme un paquet...

« Monsieur le gardien, laissez ce monsieur m'écouter, puisque mon histoire l'intéresse... Je me rappelle maintenant pourquoi ils m'en voulaient. Vous avez entendu parler de la Camorra ?... Moi, j'étais un étranger, je ne les connaissais pas... Pourquoi donc me suis-je mêlé de cette stupide affaire-là ?... J'avais témoigné en justice, figurez-vous... C'est seulement pendant qu'ils me portaient que j'ai compris que la Camorra se vengeait... Ah ! c'est une effrayante histoire... Je suis joyeux, maintenant, mais c'est tout de même une effrayante histoire...

« Nous avons le temps, n'est-ce pas ? Alors, je vais tout vous raconter... Ils ont desserré les cordes, et puis ils m'ont lâché tous ensemble. Je suis tombé la face contre terre. Mon ventre a heurté des cailloux. J'étais aveugle et sourd, parce que l'étoffe m'enveloppait toujours la tête. C'était une grosse étoffe poilue, qui sentait mauvais. Et tout à coup, j'ai senti que je glissais sur le ventre...

« J'ai senti que j'allais tomber dans un trou — j'ai eu la « crainte du vide », comprenez-vous ?... Il y avait sous moi cette pente pleine de cailloux qui roulaient : je ne pouvais m'accrocher à rien. Et je me suis souvenu du gouffre que j'avais visité la veille, un gouffre vertigineux que les touristes venaient voir.

« Quand on se penchait sur lui, le regard se perdait dans le noir, tout de suite. Les parois s'enfonçaient à pic, et les gens du pays disaient que l'abîme n'avait pas de fond... Lorsqu'on jetait des pierres, aucun bruit ne remontait... Et des bouffées d'air froid vous frappaient au visage, des bouffées d'air glacial qui sentait le sépulcre...

« J'ai compris tout à coup que les misérables me poussaient vers le gouffre, et j'ai hurlé sous mon bâillon. Je me suis retenu à des angles de pierre. Alors, j'ai senti un coup féroce me meurtrir les doigts, un coup de talon peut-être... J'ai lâché... Ah ! c'est une effrayante histoire, monsieur, une effrayante histoire...

« J'ai de nouveau glissé quelques mètres, les jambes les premières. Et puis, mes mains ont accroché quelque chose de solide et je suis resté suspendu, frissonnant d'un frisson d'agonie.

« La chose à laquelle je m'étais retenu devait être une racine. Elle avait résisté au choc et supportait maintenant tout mon poids. Car je pendais au bout de mes bras tendus, comprenez-vous ? Mes pieds, sans prise sur la pierre, me tiraient vers le bas, lourdement.

« Je suis resté quelques instants immobile, avec le vertige de la chute qui me tenaillait les vertèbres — et la crainte des hommes qui devaient remuer là-haut, au-dessus de ma tête.

« Alors, j'ai eu la tentation de tout lâcher et de me laisser engloutir par le trou... J'ai réfléchi à cette chute... Elle durerait si longtemps ! Je ne mourrais peut-être qu'au bout de quelques secondes... Et nul bruit ne remonterait ensuite vers la lumière, comme pour les cailloux qu'on jetait... J'ai senti que ce serait trop long et trop atroce, et j'ai serré plus désespérément les doigts... Ah ! c'est une épouvantable histoire, une épouvantable histoire...

« Vous dire comment je me suis débarrassé de mon bâillon, je ne le pourrais pas... Je me souviens seulement que j'ai mordu l'étoffe et que j'a tiré patiemment, avec mes dents, jusqu'à ce qu'elle glisse. Et j'ai pu respirer enfin...

« Pourtant la nuit était toujours aussi noire... Toujours aussi noire, grâce à Dieu, car sur le moment il me semblait que si j'avais entrevu l'abîme, je n'aurais pas pu faire autrement que de lâcher tout de suite... Mais je ne voyais même pas mes mains toujours crispées sur la racine, là-haut, même pas la pierre où se meurtrissait ma poitrine...

« Pourquoi donc êtes-vous si pâle, monsieur ? Est-ce mon histoire qui vous rend pâle ?... Pourtant vous allez voir que c'est tout de même une joyeuse histoire.

« Je n'entendais rien que les sourds battements de mon sang. Pas un bruit ne sortait de cette nuit étrange. Et subitement, j'ai eu le vague espoir que « ce n'était pas vrai », que j'allais me réveiller de ce cauchemar...

« Au-dessous de moi, au-dessous de toute cette ombre, de quelle manière se terminait donc l'abîme ? Serais-je déchiqueté par des rochers, ou noyé dans l'eau noire ? Peut-être des êtres inconnus habitaient-ils ces effrayantes profondeurs et dévoreraient-ils mon cadavre ?... Non, il fallait que je résiste encore, que je m'acharne jusqu'à la limite de mes forces... Je ne voulais pas mourir — pas de cette façon-là...

« Ecoutez la fin, monsieur, car c'est une incroyable histoire, une tout à fait incroyable histoire...

« Je voulais tenir jusqu'au jour. Peut-être quelqu'un passerait-il qui pourrait me sauver. Un espoir insensé m'empêchait de lâcher prise, malgré la lancinante torture que je subissais. Je ne tentais plus aucun effort. Je n'étais plus qu'une masse inerte et douloureuse, et je sentais les secondes succéder aux secondes, dans une interminable agonie. Je craignais de laisser mes doigts s'ouvrir enfin, malgré moi, et que cette lutte farouche contre la mort ne fût vaine...

« A un moment, j'ai ouvert la bouche et j'ai crié, crié aussi fort que je le pouvais. Pendant longtemps, j'ai clamé de la sorte, en ne m'arrêtant que pour reprendre haleine... Aucun bruit ne m'a répondu, et me suis tu, désespéré...

« Je ne savais pas depuis combien d'heures j'étais là, et il me semblait à chaque seconde que la prochaine seconde serait la dernière... Soudain, j'ai vu que le ciel pâlissait. J'ai craint d'abord que ce ne fût une illusion ; — tout à l'heure, il m'avait bien semblé que des raies multicolores dansaient devant moi, des raies rouges, vertes et jaunes comme des berlingots... Puis, peu à peu, il ne m'a plus été permis de douter. C'était bien l'aube. La voûte noire est devenue d'un gris sale, mais l'ombre emplissait toujours l'orifice de l'abîme. Au-dessus de moi, j'ai vaguement distingué les contours du rocher, d'un arbre se penchant vers le gouffre.

« Et alors j'ai fermé les yeux pour ne pas laisser, avec le jour grandissant, mon regard plonger dans les profondeurs. Y penser seulement me faisait frissonner de vertige. Je savais que si je voyais cela, je tomberais...

« J'ai l'énergie de ne pas regarder, d'attendre ainsi pendant longtemps encore. Et puis, j'ai recommencé à crier. Cette fois non plus, rien n'a répondu à mes appels.

« Brusquement, l'envie d'en finir m'a saisi. Mes bras me faisaient trop mal — et par-dessus tout une perverse curiosité grandissait en moi. Je ne pouvais pas lutter davantage. Je sentais la clarté maintenant entière du dehors filtrer à travers mes paupières. Il fallait que je voie, ne serait-ce qu'un instant... J'ai ouvert les yeux, et alors...

« Ecoutez bien, monsieur, car c'est une curieuse histoire, une vraiment curieuse histoire...

« ...Alors, j'ai vu « qu'il n'y avait pas de gouffre ». Le sol était là, tout proche, à dix centimètres de mes pieds. Je me trouvais dans une sorte de carrière peu profonde, à la paroi de laquelle je m'accrochais...

« Une bonne farce qu'on m'avait fait là, pas vrai ? — une tout à fait excellente farce. Mes ongles en saignaient encore. En somme, j'étais sauvé, et j'avais bien le droit de rire... C'est depuis cette époque que je suis si gai, monsieur, si que personne ne veut plus me comprendre, et qu'« ils » m'ont mis dans cette maison, en prétendant que j'étais fou...

« N'est-ce pas que c'est une joyeuse histoire, monsieur, une vraiment joyeuse histoire ?... »

Louis CHAMPEAUX.

La police dans la Taverne aux Diamants

C'ETAIT POUR CONTROLER LE CONTROLE

Une descente de police a mis en émoi les commerçants et habitués du marché aux diamants et pierres fines, qui se tient dans une taverne parisienne, à l'angle des rues Lafayette et Buffault.

Cette opération, effectuée à la demande du contrôle de garantie de l'hôtel des Monnaies, a eu lieu vers onze heures et demie, au moment où le marché battait son plein. M. Faralicq, commissaire à la police judiciaire, assisté de plusieurs contrôleurs de la Monnaie et d'une quinzaine d'inspecteurs de la Sûreté, a fait irruption dans l'établissement et a invité les négociants qui s'y trouvaient à étaler leurs marchandises. Deux d'entre eux protestèrent, mais les autres, plus de deux cents, s'exécutèrent de bonne grâce. L'un d'eux exhiba pour plus de deux millions de diamants et de perles.

Le contrôle de garantie désirait s'assurer si tous les courtiers présents, parmi lesquels un grand nombre d'étrangers, étaient en règle avec lois et règlements, si tous acquittaient la taxe de luxe ; s'il ne s'en trouvait point qui échappaient à la patente, et, comme toutes les transactions faites à ce marché se pratiquent sans contrôle, il voulait savoir, en outre, si l'on y vendait des bijoux montés or et argent ne portant point le poinçon de garantie.

Des contraventions ont été dressées contre dix courtiers de nationalité étrangère. Un jeune Polonais, depuis dix jours à Paris, et dépourvu de papiers d'identité, a été amené à la police judiciaire. Comme il n'a pu justifier la provenance de deux boucles d'oreille de grande valeur, il a été écroué.

La grève du personnel de l'Etat en Belgique, est terminée

(De notre correspondant particulier)

Bruxelles, 15 décembre. — La grève des postiers, des éclusiers et des fonctionnaires d'une partie des Ministères (Colonies et Travaux publics) est terminée.

Comme je vous l'ai télégraphié, le Syndicat National des Cheminots, Postiers, Télégraphistes, Téléphonistes et Marine, avait, par des négociations directes avec le Ministre, obtenu satisfaction : barème nouveau, indemnité de résidence dans toutes les communes du pays, indemnité familiale. La première tranche de 1000 francs du salaire devient 3.000 ; 2.000 deviennent 5.200 ; 3.000, 6.900 ; 4.000, 8.440 ; 5.000, 9.710 fr.

Pourquoi, dans ces conditions, y eut-il grève de postiers et de fonctionnaires ?

Parce qu'il existe deux syndicats concurrents. L'un, le Syndicat National, groupe 90.000 membres et est affilié à la Commission syndicale du Parti ouvrier et des Syndicats indépendants. L'autre, la Fédération inter-ministérielle, dirigée par des fonctionnaires ; elle groupe les employés de certaines administrations centrales. D'autres fonctionnaires sont associés dans une Fédération Amicale qui n'a pas participé à la grève.

La Fédération interministérielle, au lieu de discuter avec le chef de chaque département, voulait n'avoir affaire qu'au premier ministre. Elle déclancha la grève qui s'étendit peu à peu en province, où l'on n'était pas au courant du succès du Syndicat National.

Seul, le service postal fut interrompu, mais la vie politique ne fut guère troublée — le Ministère des Travaux publics n'ayant pas de relations avec le public. D'autre part, les postiers du Syndicat National travaillaient par discipline syndicale.

Mais, le premier Ministre déclara à la Chambre qu'il donnait vingt-quatre heures aux fonctionnaires pour reprendre le travail. Il les renvoyait à chacun des Ministres séparément, en autorisant ceux-ci à étendre à tout le personnel de l'Etat les avantages obtenus par le Syndicat National.

La Fédération interministérielle revint au point de départ et accepta de négocier avec chaque ministre. C'était la fin de la grève. La reprise du travail fut votée mercredi soir, aux conditions du Syndicat National.

Des commissions mixtes examineront dans chaque département, la question des tranches de salaires au-dessus de 5.000 fr.

Dans la Magistrature

NOMINATIONS

Sont nommés : Substitut du procureur de la République, à Cambrai, M. Passin ; juge de paix de 1re classe, à Tourcoing, M. Gillon ; juge de paix de 2e classe, à Denain, M. Benech ; juge de paix de 3e classe, à Douai, M. Henri Lute ; juge de paix de 3e classe, à Carnières, M. Foulon ; juge de paix de 3e classe, à Bavai, M. Fontaine ; juge de paix de 3e classe, à Arleux, M. Herbo ; juge de paix de 3e classe, à Berlaimont, M. Maillard ; juge de paix de 3e classe à Pont-à-Marcq, M. Pélain.

Pour les Veuves des Militaires décédés en captivité

Au nom de l'Association des Familles des Prisonniers de guerre, son président, Léon Pasqual, député, avait appelé l'attention du Sous-Secrétaire d'Etat à l'Administration de l'Armée sur l'attribution du pécule de 1000 francs aux veuves de militaires décédés en Allemagne.

Le Sous-Secrétaire d'Etat vient de lui faire connaître que le décès d'un militaire en captivité n'ouvre droit au pécule de 1.000 francs que si le décès résulte d'une blessure reçue au combat ou d'une maladie contractée alors que l'intéressé percevait l'indemnité de combat (Période postérieure au 17 avril 1917) ou appartenait à une unité combattante placée sous les ordres des généraux commandant en chef (Période antérieure au 17 avril 1917).

Toutefois, la mort violente d'un prisonnier survenue par le fait de l'ennemi (notamment lors d'une tentative d'évasion ou en raison de la présence du militaire auprès des lignes de combat ou au cours d'accidents survenus dans le camp de l'ennemi), de même que la mort résultant de blessures reçues dans les mêmes conditions ou de maladie consécutive à ces blessures, doivent être considérées comme ouvrant droit au complément de pécule.

Si les intéressés croient remplir les conditions précitées, il leur appartient d'adresser au Maire de leur résidence ou de leur domicile, la demande prévue par les décret et instruction du 6 février 1919.

CONTESTATIONS ÉLECTORALES

LE CONSEIL DE PREFECTURE DU NORD A EXAMINE LES CAS SERIEUX DE TRELON ET D'HAUBOURDIN.

Hier après-midi, le Conseil de Préfecture du Nord, présidé par M. Emile Régnier et composé de M. Jacques Régnier, secrétaire général faisant fonctions de commissaire du gouvernement, de MM. Bordes et Gyma, conseillers de Préfecture, et de M. Willay, secrétaire, a procédé à l'examen des réclamations concernant les élections au Conseil d'arrondissement de Trélon et d'Haubourdin.

En ce qui concerne Trélon, le plaignant, M. Sue, adjoint au maire d'Anor, reprocha à la partie adverse d'avoir annulé un certain nombre de bulletins du Conseil d'arrondissement qui avaient été mis par erreur dans l'urne du Conseil général.

Il paraîtrait que, de ces bulletins, il fut tenu compte à la Préfecture, pour la publication des résultats.

L'affaire est mise en délibéré.

— A Haubourdin, M. G. Potié, maire de Loos, se livra à des voies de fait sur la personne du délégué socialiste Géry Roels, qu'il fit expulser brutalement de la salle.

Cette affaire doit d'ailleurs venir également devant le Tribunal correctionnel. En attendant, elle motive la demande d'annulation du vote du Conseil d'arrondissement, d'autant qu'il est prouvé que M. G. Potié aggrava son cas en interdisant aux porteurs de bulletins socialistes de distribuer leurs bulletins à la porte de la salle, de 9 heures à 13 heures 30.

M. G. Potié fit également expulser de la salle de vote, le citoyen Dangremond, qui lui reprochait sa conduite vis-à-vis de Géry Roels.

Comme la précédente, cette affaire est mise en délibéré, après plaidoirie de Me de Lauwereyns, qui défendait G. Potié.

Les deux jugements seront communiqués lundi prochain.

Laisser créer chez nous des petits abattoirs

C'EST CE QU'ON A DÉCIDÉ, ET ON RECOMPENSE LES AUTEURS DU PROJET

Jeudi matin, sous la présidence de M. Montsarrat, vétérinaire départemental, le jury chargé d'examiner les projets déposés par les architectes ou ingénieurs ayant pris part au concours institué par le Département du Nord en vue de la création de projets-types de petits abattoirs, s'est réuni le 15 janvier à la Préfecture du Nord.

Nous avons vu rapidement la plupart de ces dessins-projets. Beaucoup sont remarquables, et méritent de retenir l'attention, par l'originalité des conceptions architecturales et par le côté pratique des plans réalisés.

Après un examen sérieux et approfondi, le jury a attribué les récompenses suivantes :

TYPE A. — Abattoirs pour communes de 2.000 habitants : 1er prix, 1.500 francs au projet ayant pour devise : Toréador ; 2e prix, 600 fr., au projet ayant pour devise : Tête de Bœuf ; 3e prix, 300 fr., au projet ayant pour devise : Bona fide.

TYPE B. — Abatoirs pour communes de 2.000 à 5.000 habitants : 1er prix, 2.400 francs, au projet ayant pour devise : Le Moderne ; 2e prix 1.000 fr., au projet ayant pour devise : Trois Barres bleues ; 3e prix, 500 fr., au projet ayant pour devise : Air et Lumière.

TYPE C. — Abattoirs pour communes de 5.000 à 10.000 habitants : 1er prix, 4.200 fr., au projet ayant pour devise : Charrette ; 2e prix, 1.700 francs, au projet ayant pour devise : Bona fide C 2 ; 3e prix, 800 francs, au projet ayant pour devise : Salubrité.

L'ouverture des enveloppes cachetées contenant les noms et devises des concurrents aura lieu en présence de ceux-ci, le jeudi 22 janvier prochain, à 9 heures du matin, à la Préfecture du Nord, dans l'un des bureaux du Conseil général.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

CŒCILIA ROUBAISIENNE

Samedi 17 courant, à 19 heures 15, répétition générale au siège, café E. Dubus, 41, rue du Chemin-de-Fer.

Lundi 19, à 19 heures, répétition partielle (premiers et seconds ténors).

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Thérèse Waghe...n, rue de Soubise, 71. — David Lesfeld, place de la Nation, 44, né av. J.-Lagache. — Pierre Deledalle, rue Inkermann, 36. — Louise Voisin, rue Ma Campagne, c. Delbart, 1. — Lucienne Malfait, rue d'Anzin, c. Gérard, 16, née av. J.-Lagache.

Décès. — Julien Vansentberghe, 54 ans, rue Galvani, 27. — Zélie Demeque, 68 ans, rue Fontenoy, 122. — Fidéline Delporte veuve Demesle, 74 ans, rue Blanchemaille, 156. — Valentine Copmartt, 26 jours, rue Daubenton, 51. — Pauline Deschepper, épouse Tanghe, 61 ans, 11, place Chaptal, déc. rue Leverrier. — Georges Cornet, 20 ans, rue de la Fosse-aux-Chênes 15. — Anne Lantoine, 40 ans, rue du Progrès déc. rue Franklin, 45.

TOURCOING

Installation de la Nouvelle Chambre de Commerce

Hier matin, les membres de la nouvelle Chambre de Commerce attendaient M. Naudin, préfet du Nord, qui devait les installer dans leurs fonctions.

Le préfet arriva à 9 heures et fut reçu par M. Georges Duvilliers, vice-président.

Celui-ci souhaita la bienvenue à M. Naudin, déclara que c'était la première fois depuis la fondation de la Chambre de Commerce qu'elle avait l'honneur d'être installée par un représentant du Gouvernement, et que cela était considéré comme un encouragement et un stimulant. Il promit, au nom de ses collègues, de se montrer digne de cette marque d'attention et de travailler avec ardeur au relèvement industriel de la cité si éprouvée par la guerre et l'occupation ennemie.

Il termina par un souvenir ému de quatre membres défunts de l'ancienne Chambre.

Le préfet répondit qu'il était très heureux de prendre contact avec les industriels qui, par leurs constants efforts, avaient avancé les travaux de la reconstitution industrielle de Tourcoing. Il rendit hommage à l'intelligence, à l'énergie de ceux qui ont rendu à la ville son activité, et promit sa collaboration et son appui dans toutes circonstances.

La Commission administrative

Les membres de la Chambre de commerce procèdent ensuite à l'élection de la commission administrative.

M. Louis Lorthiois est élu président. — M. Hipolyte Scalabre, vice-président. — M. Henri Dewavrin, trésorier et M. Léon Moresceaux, secrétaire.

Le nouveau Président remercie ses collègues de leur marque de confiance et promet d'agir comme ses prédécesseurs pour le travail et le bien de la cité.

SERVICE DES DOMMAGES DE GUERRE

Réception et vérification des déclarations de dommages, des demandes d'indemnités, ainsi que des bons de réquisition, attestations, certificats, etc...

Samedi 17 janvier 1920, de 8 h. 1/2 à midi, 16.051 à 16.100 (le bureau est fermé l'après-midi).

Lundi 19 janvier 1920, de 8 h. 1/2 à midi, 16.101 à 16.150 (le bureau est fermé l'après-midi).

Le prestataire est prié de se présenter personnellement, muni du livret de famille ou d'une pièce d'identité.

COMITÉ D'ALIMENTATION DU NORD LIBÉRÉ

Semaine du 19 au 24 janvier 1920

Voici les prix des différentes denrées mises en vente :

Haricots, 1 fr. 30 la ration ; café vert ou torréfié, 1 fr. 10 ; sucre, 0 fr. 75 ; fromage extra, 1 fr. ; saindoux végétal, 1 fr. 75.

LA CHASSE AUX AUTOS

Pour défaut d'éclairage à l'arrière de leur auto, les suivants ont été passibles d'une contravention : 1. Auto 5600D. ; 2. auto 4680-D. ; 3. auto 676-D-4-F. ; 4. M. Lestienne, rue du Lac, à Tourcoing ; 5. M. Jean Cousin, 25 ans, demeurant à Hem ; 6. M. Jules Clarisse, marchand de charbon, rue Vinoc-Chocquel, 141 ; 7. M. Jules Ferrier, 27 ans, chauffeur, au service de M. Clarisse.

CYCLISTES, VOTRE LANTERNE ?

Pour défaut d'éclairage à leurs vélos, contravention a été dressée contre : MM. Pierre Dewavrin, 17 ans, rue Montyon, 2 ; Jules Barrois, négociant, rue de Dunkerque, 90 ; Henri Rousseau, industriel, place Thiers, 90 ; Camille Verhaeghe, 23 ans, tisserand, à Halluin ; Henri Lefebvre, 18 ans, à Linselles ; Victor Stal, 50 ans, rue du Chêne-Houpline, 36 ; Emile Ricq, 23 ans, instituteur à Wattrelos.

AUTO CONTRE VOITURE

Jeudi soir, vers 7 heures et demie, une collision s'est produite à l'angle des rues des Champs et du Brun-Pain, entre l'auto de M. le docteur Huriez, et une voiture attelée d'un cheval, appartenant à M. Mortier Ernest, marchand de fromages, rue de Gand, 97, à Tourcoing.

La lanterne de l'auto a été brisée. Aucun dégât n'a été occasionné à la voiture attelée.

ECLAIREZ VOS VOITURES

Pour défaut d'éclairage à leurs voitures, les suivants ont été passibles d'une contravention : 1. M. Hector Sonneville, 50 ans ; 2. Victor Swinnvorts, 23 ans, tous deux domestiques, demeurant, le premier à Mouvaux, rue Basse, 38, le second à Roubaix, rue Malesherbes, cour Bourgois, 2.

BALAYEZ LA RUE

Pour défaut de balayage, la police a dressé contravention à M. Paul Leurent, industriel, rue du Conditionnement, 32, et M. Romain Flipo, industriel, rue du Touquet.

LE TROTTOIR AUX PIETONS

M. Daniel Maes, demeurant 31, rue de la Latte, à Tourcoing, qui circulait en vélo sur un trottoir, a été l'objet d'une contravention.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Armand Dam.. st, rue Chevreul, 19. — Isabelle Polet, rue Saint-Jacques, 67. — Robert Hay, rue du Haze, 2. — Paulette Debuire, rue Saint Blaise, 132. — Robert Appourchaux, rue de Saint-Omer, 19.

Décès. — Marie Scurbecq, 45 ans, rue de Cronstadt, 77. — Gustave Nivesse, 2 mois, rue de Gand, c. Selosse. — Gabrielle Houset 1 mois rue de la Cité 160.

LILLE

LE CRIME DE LEZENNES

L'INSTRUCTION TOUCHE A SA FIN

On se souvient de cette bizarre affaire.

Un ancien prisonnier de guerre, Charles Guédin, ayant ramené d'Allemagne son amie, Maria Otto, de nationalité allemande, l'étrangla sur la route et jeta le corps dans une carrière de Lezennes, où on le retrouva le lendemain.

L'assassin se constitua prisonnier et fut écroué à la Maison d'arrêt de Lille.

L'instruction de cette affaire touche à sa fin. On prête à M. le juge Delalé, qui en est chargé, l'intention de se rendre aujourd'hui à Ascq, où demeure la femme de l'inculpé, afin de procéder à nouveau à son interrogatoire.

Pour les Assises

UNE VIEILLE AFFAIRE DE VOI.

En juillet 1914, des vols qualifiés avaient lieu chez MM. Monœclay, commissaire priseur à Lille et Verley. Chez le premier, des valeurs étaient dérobées, chez le second, les malandrins auteurs du coup, s'emparèrent d'objets mobiliers. On ne tarda pas à leur mettre la main au collet.

Ces malfaiteurs, les nommés Lecoutre, Vanlierde et consorts, vont comparaître aujourd'hui devant la Cour d'assises de la Seine.

LE BIEN D'AUTRUI

LES POILUS AVAIENT SCIF DE PINARD

A la suite d'une surveillance exercée par la police à la gare Saint-Sauveur, deux inspecteurs de la Brigade mobile de Lille ont arrêté deux militaires appartenant à des régiments étrangers à Lille.

Les indélicats poilus venaient de pénétrer dans un wagon chargé de barriques de vin, dans l'intention, dirent-ils, de remplir leur bidon. Ils ont été déférés au bureau de la place.

EMILE ET CHARLES SE FONT PINCER

Deux employés de la Compagnie du Chemin de fer, Charles L..., 18 ans, demeurant rue Rubens, et Emile B..., 22 ans, domicilié rue Philadelphie, viennent de récolter chacun un procès-verbal pour vol.

Tous deux avaient été rencontrés vers cinq heures du soir, rue du Vieux Moulin, porteurs, l'un d'un sac contenant 30 kilos de charbon, l'autre d'une traverse de bois, dérobés par eux dans des wagons en stationnement.

PAR LA FENETRE !

Pendant l'absence de Mme Spilers, 78 ans, ménagère, demeurant rue Saint-Eloi, cour Mangez, 16, un voleur s'introduisit chez elle. Le malandrin, qui dut opérer entre trois et cinq heures et demie de l'après-midi, pénétra dans la place en passant par une fenêtre, dont une vitre brisée avait été remplacée par du carton, et fit main basse sur une somme de 515 francs cachée dans une armoire. Plainte a été déposée.

LA MUSETTE DU POILU

En compagnie d'un individu qu'il avait rencontré, le caporal-fourrier Ovide Biet, 25 ans, appartenant au 23me R. I. C., 11me compagnie, caserné à Paris, était allé prendre une consommation au Café Six, place de la Gare. Les deux hommes s'étaient ensuite séparés.

Le militaire ayant laissé à Mme Six sa musette en dépôt, revint un peu plus tard la lui redemander.

On lui répondit que son camarade était venu la chercher de sa part, et qu'on la lui avait remise.

Le caporal-fourrier a porté plainte contre cet individu dont il ignore le nom.

La musette disparue en contenait deux autres, ainsi que du linge, des vivres, un nécessaire de toilette et un billet de cent francs.

LA FUGUE DU CANTINIER

Grâce à des capitaux que lui avaient confiés des commanditaires, le nommé G. Blanquart, se donnant comme sujet américain, avait ouvert une cantine américaine au 187 de la rue Nationale.

Or, il paraît que le cantinier tenta de réaliser le plus possible d'argent en vendant les marchandises se trouvant dans son magasin, afin de filer ensuite à l'anglaise.

Le bruit de ces... opérations étant arrivé jusqu'aux oreilles de l'un des commanditaires, ayant versé une somme de 6.000 francs, celui-ci porta plainte.

Mais l'Américain, avisé de ce fait, on ne sait trop comment, jugea bon de prendre le large, et disparut.

On le recherche.

LES AVATARS D'HENRI

Nous avons, ces jours derniers, annoncé l'arrestation d'un sieur Henri Gruson. On se souvient que ce personnage fut appréhendé par une patrouille d'agents cyclistes, au moment où, vers trois heures et demie du matin, il se disposait à... visiter le marché couvert de la place Gentil-Muiron.

L'enquête menée par la police sur le compte de ce rôdeur nocturne a permis de déterminer que l'on se trouvait en présence d'un récidiviste de qualité. Gruson fut en effet déjà condamné sept fois pour vol. Il est, de ce fait, relégable.

Son avant-dernier exploit avait été perpétré au préjudice de M. Victor Flamand, 7, rue Abélard, où notre homme déroba quatre lapins de race et une charrette à bras.

Son compte est bon.

ENCORE DES POLONAIS EN BALADE

Le service du Commissariat spécial à la Préfecture a de nouveau arrêté deux Polonais en balade. Ce sont les nommés Chanyne, 19 ans, et Borenstien, 23 ans. Ces deux individus parlent l'allemand ; comme ils n'ont pas leurs papiers en règle, attendu qu'ils ne possèdent que des laissez-passer boches délivrés en 1916, ils seront reconduits aujourd'hui à la frontière belge. C'est très bien de vouloir venir travailler chez nous, mais avant toute chose... il faut être en règle. Une invasion boche pacifique ne nous dit rien qui vaille, et il convient de se méfier.

Un flamand joue du couteau

IL BLESSE UNE FEMME ASSEZ GRIEVEMENT

La fille soumise Louise Barbier, demeurant 2, rue des Etaques, ne s'attendait certes pas à l'effarante visite qui lui fut rendue à son domicile, au cours de l'avant-dernière nuit, vers minuit, alors qu'elle dormait d'un profond sommeil.

Un homme ayant pénétré chez elle, en passant par une fenêtre, dont il avait brisé l'un des carreaux, la gratifia d'un coup de couteau, qui lui fit à la partie extrême de la main, une assez grave blessure.

Son exploit accompli, le chevalier de la lame se serait retiré sans insister.

La fille Barbier, qui a porté plainte, n'a pu donner à la police que des renseignements incomplets sur son agresseur. Elle prétend le connaître de vue depuis plus d'un an, mais déclare ignorer son nom.

On sait toutefois qu'il s'agit d'un flamand, qui se promène volontiers dans les quartiers excentriques de Lille. On a pu recueillir un signalement complet de cet individu que l'on espère pouvoir promptement arrêter.

Les responsabilités de catastrophes

UNE LETTRE AU PREFET

Au nom des habitants de La Gorgue-Estaires, la lettre suivante a été adressée à M. le Préfet du Nord :

Monsieur le Préfet,

Connaissant la facilité avec laquelle vous envoyez des ordres lorsqu'une chose urgente s'impose, j'ai recours, ainsi que les habitants de La Gorgue et d'Estaires, à votre esprit de décision pour remédier à un mal grave, cause de la mort de plusieurs personnes, le 11 janvier, dans ces deux communes, ainsi que de blessures graves pour d'autres habitants.

De nombreux pans de murs, restes de maisons, se sont écroulés et ont amené, par leur chute, de graves catastrophes. Ce n'est cependant pas la faute des habitants si cela s'est produit. Les services de Reconstitution et des travaux d'Etat dirigés dans ces communes par un brave homme, en tout point honorable, puisque ancien gendarme, ont été maintes fois saisis de réclamations malheureusement trop justifiées aujourd'hui, sans qu'ils se soient décidés à intervenir. La réponse était nette : « Vous n'avez rien à craindre. Je porterai mon lit à l'ombre de ce mur ». A un autre : « Mais la cheminée tient le mur..., soyez donc en repos chez vous ».

Ces bonnes paroles ont coûté la mort à un enfant de neuf ans qui se trouvait à l'endroit où le monsieur de l'administration prétendait pouvoir dormir en paix ; une fracture du bras au père, des contusions graves et multiples à la mère.

Quantité de demeures sont ainsi menacées. Que fera-t-on pour préserver leurs habitants ?

Actuellement, les services se rejettent la responsabilité... et attendent des ordres, sans doute.

Ne pourrait-on mettre à la tête d'administrations aussi importantes, ayant charge d'âmes, des hommes compétents ; convoquer dans chaque commune les maîtres maçons, charpentiers, les entrepreneurs, enfin les hommes de métier.

Je crois que leur avis serait toujours plus écouté et meilleur que celui d'un ancien gendarme, sans connaissances dans le bâtiment.

Nous espérons qu'une prompte décision sera prise, capable de ramener un peu de calme dans la population, à juste titre inquiète et que la destruction rapide de ces ruines menaçantes va être rapidement entreprise.

PETITES NOUVELLES

BECANIER PINCE. — Le journalier Fernand Palade 22 ans, sans domicile fixe a été arrêté et déféré au Parquet pour vol de bicyclette au préjudice de M. Raméo, domicilié à Loos.

INDESIRABLE. — Le sevice de la Sûreté a mis la main au collet du nommé Benoni Beaupuy, 60 ans, marchands de brosses, 119, rue des Rogations, pour infraction à une mesure d'expulsion.

COLLISION D'AUTOS. — Vers midi, rue Esquermoise, deux autos, l'une conduite par M. Maurice Goldberg, demeurant façade de l'Esplanade, l'autre pilotée par M. Albert Derwynck, domicilié, à La Madeleine, sont entrées en collision. Dégâts matériels.

MERCANTILISME. — Procès-verbal a été dressé hier à la charge du sieur Désiré .ety, 27 ans, marchand de charbon, 18, rue de Juliers, qui vendait son combustible au prix excessif de 30 francs les 100 kilos.

L'Evènement Commercial

attendu s'est produit

La Maison "A SAINT-JACQUES"

38, rue Grande-Chaussée, LILLE

ayant 48 ans d'existence

vient d'être cédée...

Grande Mise en Vente

après inventaire

Soldes avec rabais de 40 à 60 o/o

AVIS ET COMMUNICATIONS

ORPHELINAT DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS. — Section de Lille. — L'assemblée générale primitivement fixée au 18 janvier, est reportée au dimanche 25 janvier, à 15 heures précises, salle Therby, rue Pierre-Legrand, 12, à Fives.

FEUILLETON DU REVEIL DU NORD N° 77

Les Mystères de New-York

GRAND ROMAN-CINÉMA AMÉRICAIN

ADAPTÉ PAR

PIERRE DECOURCELLE

Ce jour-là, le lendemain de celui où il avait si malencontreusement répandu le flacon d'acide sur les fils du téléphone, Walter Jameson était seul au laboratoire.

Pendant toute la matinée, il avait attendu son maître, mais celui-ci était demeuré invisible.

Enfin, on sonna à la porte, et il alla précipitamment ouvrir, espérant le voir en face de lui. Un boy lui tendit un billet, et disparut presque aussitôt...

Il déchira l'enveloppe ; c'était un message de Justin Clarel...

« Mon cher Jameson, disait celui-ci, une affaire inattendue m'oblige à quitter immédiatement New-York. Je serai vraisemblablement absent deux ou trois jours...

» Amicalement à vous...

» Justin Clarel. »

Le jeune journaliste demeura perplexe. Ce départ soudain l'inquiétait...

Sur ces entrefaites, la sonnette de la porte résonna de nouveau, et la tante Betty, très agitée, fit son entrée...

— Où est M. Clarel ?.. remanda-t-elle, après avoir serré la main de Walter.

— Il est absent pour quelques jours, je viens justement d'en recevoir la nouvelle !.. dit-il en tendant à la visiteuse le billet qu'il venait de recevoir.

La vieille dame laissa échapper une exclamation de dépit.

— Si imparfaitement que je puisse le remplacer, proposa Jameson, me serait-il donné de vous être utile à quelque chose ?

La tante Betty, sans hésiter, le mit au courant de ce qui venait de se passer.

Quand elle eut fini, Walter qui, les sourcils froncés, l'avait écoutée avec une attention croissante, paraissait presque aussi préoccupé qu'elle.

A lui non plus, les procédés bizarres de cette singulière voyante ne disaient rien de bon, et, comme la tante Betty, il redoutait quelque traquenard nouveau tendu sous les pas de la trop confiante Elaine...

— Il importe avant tout, conclut-il, de nous assurer sans farder qu'elle est saine et sauve !.. Si, par malheur, nos fâcheux pressentiments s'étaient réalisés, en l'absence de mon maître j'ai suffisamment d'autorité moi-même auprès des gros bonnets de la police pour obtenir leur intervention...

— Hâtons-nous donc ! fit avec volubilité la vieille dame...

Ils arrivèrent vite devant la maison de la voyante... Celle-ci vint en personne répondre à leur coup de sonnette, et les introduisit dans la salle des séances.

A leur grande surprise, elle était vide.

— Où se trouve donc la jeune fille qui était ici tout à l'heure avec madame ?.. demanda Jameson, sur un ton assez sec.

— Miss Dodge et le gentlemna qui l'accompagnait sont partis, il y a quelques instants !.. expliqua la grosse dame d'une voix qu'elle s'efforçait de faire aimable.

Mais l'expression de son regard démentait son intonation ; et le jeune homme crut y démêler une nuance d'inquiétude.

Il n'y avait cependant aucun motif pour douter de son affirmation... Mais tandis que la tante Betty demandait quelques explications complémentaires, l'œil investigateur de Jameson s'arrêta sur un petit mouchoir, qui gisait à quelques pas, dans le foyer même de la cheminée...

Pensant qu'il pouvait y avoir là quelque indice utile, tandis que l'attention du médium était détournée par les questions de son interlocutrice, l'élève de Clarel laissa, avec une feinte maladresse, tomber son chapeau, et, en le ramassant, s'empara vivement du mouchoir, sans attirer le regard de la Savetsky.

Quand sa main le saisit, il éprouva une certaine résistance : le tissu, lui semblait-il, était pris dans quelque jointure invisible du revêtement de la cheminée...

La tante Betty, maintenant, était pressée de rentrer à l'hôtel Dodge pour constater si Elaine y était de retour.

Aussitôt qu'ils furent remontés dans l'automobile, Jameson examina le mouchoir.

Il était déchiré, comme s'il avait été tenu à la main au cours de quelque lutte.

Il le considéra de plus près... Dans un des coins, l'initiale : « E », délicatement brodée, lui sauta aux yeux...

La présomption était suffisante pour autoriser les suppositions.

Sans perdre une minute, le jeune journaliste fit arrêter la voiture à la station de police la plus voisine...

Il y avait eu justement affaire à plusieurs reprises pour le « Star ». De plus, il mit en avant le nom de Justin Clarel, deux raisons pour que l'officier de service prêtât à son récit l'attention la plus scrupuleuse...

Pour cet homme de métier, non plus, le guet-apens ne faisait pas de doute...

Il mit immédiatement à la disposition du jeune homme plusieurs de ses subordonnés, ainsi qu'un détective en civil.

La petite troupe grimpa dans l'automobile qui se dirigea en hâte vers la maison de la Savetsky, dont les policemen cernèrent les issues, tandis qui Jameson et l'agent y pénétraient directement...

Une fois devant la porte ils sonnèrent...

Les pas traînants de la grosse dame firent grincer le plancher...

Quand elle eut ouvert, une surprise et une contrariété se peignirent sur son large visage, à la vue des visiteurs. Mais elle était trop fine pour ne pas dissimuler cette mauvaise humeur, et ce fut avec un sourire engageant, bien qu'un peu contraint, qu'elles les accueillit.

— Que puis-je faire pour votre service ? demanda-t-elle, après les avoir fait entrer...

— Figurez-vous, madame, expliqua Jameson, de son ton le plus innocent, que la jeune dame que je suis venu chercher ici tout à l'heure, n'est pas encore rentrée chez elle... Sa tante, qui m'accompagnait, s'en est alarmée, et elle m'a prié de revenir faire appel à votre merveilleux pouvoir pour savoir s'il ne lui est rien arrivé de fâcheux... Monsieur est un vieil ami de la famille, qui s'intéresse vivement au sort de miss Dodge, et qui a hâte, comme moi, d'obtenir sur elle un renseignement certain...

— Soit, messieurs, asseyez-vous !.. fit la voyante, en se résignant, et en leur indiquant des sièges... Je vais essayer de vous satisfaire...

Mais sa défiance était éveillée, et, en marchant à travers la pièce, elle souleva doucement l'épaisse tenture qui masquait une des fenêtres.

En jetant un coup d'œil par l'intervalle entre le store et le mur, elle aperçut les policemen stationnant sur le trottoir, en face de sa porte.

Elle revint vers les deux visiteurs, et avec une expression de regret que lui eut enviée la meilleure comédienne :

— Je suis désolée ! dit-elle... mais j'avais oublié qu'une affaire importante m'oblige à sortir... Quelque désir que j'aie de vous être agréable, il m'est malheureusement impossible de le tenter en ce moment !..

Elle fit un pas vers la porte, en invitant du geste les deux hommes à sortir... Mais ceux-ci demeurèrent impassibles sur leurs sièges...

— Vous n'avez pas entendu ? reprit-elle. Je m'en vais, et suis forcée de vous demander d'en faire autant...

Son ton n'était plus le même. Une âpreté nerveuse avait succédé à son urbanité de tout à l'heure, et son visage avait repris son expression de dureté habituelle.

Les deux hommes continuaient à ne pas bouger...

— Allons ! dit-elle... Je vois que, pour me faire comprendre, il est utile de recourir à d'autres moyens...

Avant que Jameson et son compagnon aient pu deviner son intention, elle bondit vers un des coins de la salle, Walter se leva vivement, et la saisit par le bras. Mais, d'un effort brusque, elle lui échappa.

Le détective s'était dressé en même temps que le jeune homme.

— Je m'occupe de madame ! fit-il, en serrant les deux mains de la virago dans sa solide poigne... Pendant ce temps-là, prévenez nos hommes !..

Le disciple de Clarel courut à la fenêtre, leva le store, et fit rapidement aux policemen massés en face de la maison, le signal convenu pour les inviter à l'envahir...

XLII

Epouse d'un Dieu

Cependant, les sombres prosélytes du génie du Mal s'étaient de nouveau réunis dans leur temple.

Long-Sin, qui avait revêtu sa robe de prêtre, apparut sous le dais...

Respectueusement, les fidèles s'agenouillèrent devant lui. Le vieux Chinois avait, lui aussi, repris sa place avec son cylindre bariolé, et recommençait à tourner patiemment son moulin à prières.

Deux brasiers avaient été placés des deux côtés de l'autel...

Long-Sin, un long bâton à la main, agita le contenu de l'un d'entre eux, dont se dégagea une fumée épaisse.

Puis, debout en face de l'assemblée, il psalmodia d'une voix lente :

« — Mes frères, j'ai une heureuse nouvelle à » vous annoncer !.. La compagne blanche que » réclamait notre grand Ksing-Chaû, nous l'a» vons trouvée !.. Dans un instant, nous pour» rons, en votre présence, la livrer à notre maî» tre, et obéir ainsi à sa volonté ! »

Une long murmure d'approbation parcourut l'auditoire...

Les instincts barbares cachés au fond de l'âme tortueuse de ces Jaunes se réveillaient ainsi que leur haine séculaire, contre la race abhorrée, « ces Diables Blancs », au milieu desquels ils vivaient, sans que ce contact fût parvenu à éteindre cette exécration, d'autant plus vivante qu'ils la dissimulaient plus hypocritement.

Profitant de ces dispositions, le Chinois fit signe à deux de ses assistants de se diriger vers la chambre obscure, où Elaine était retenue captive avec Perry Bennett.

Un instant après, ils revenaient, soutenant la jeune fille, pâle et les vêtements en désordre.

Malgré l'épouvante à laquelle elle était en proie, elle n'essaya pas de lutter, même lorsqu'elle eut été délivrée de ses liens...

Ses yeux parcouraient anxieusement la salle, s'efforçant d'y découvrir une issue possible, un moyen d'échapper à ceux qui l'environnaient, et dont elle sentait peser sur elle les regards menaçants...

Elle se rendit vite compte qu'il n'y avait autour d'elle aucune porte qui ne fût soigneusement gardée.

(A suivre).